

12. Former les professionnels, acteurs de la lutte contre la pauvreté

Ce texte présente brièvement certaines initiatives politiques et évolutions faisant suite aux propositions du Rapport 2005 sur la formation des professionnels en matière de pauvreté. Il a en grande partie été rédigé à partir des réponses des cabinets ministériels à ces propositions. Ce document ne prétend pas être exhaustif. Vu le morcellement des compétences en matière de formation – presque chaque ministre est compétent – il n'est pas aisé de se faire une idée de la politique menée dans ce domaine.

Tout comme le Rapport Général sur la Pauvreté (RGP), le Rapport 2005 a souligné à plusieurs reprises la complexité des relations entre les personnes vivant dans la pauvreté et les professionnels. L'amélioration de la formation des professionnels, tant initiale que continuée, est proposée comme levier pour améliorer ces relations. La formation relative à la pauvreté est un vaste concept incluant la connaissance, les compétences et les attitudes. Même si cette formation s'intègre souvent dans une sensibilisation à la diversité au sens large du terme (diversité socio-économique et culturelle)¹, la connaissance de la pauvreté en particulier demeure essentielle.²

Il ressort des réactions des différentes autorités aux propositions du Rapport 2005 qu'une formation adaptée est nécessaire, vu les besoins sociaux et la complexité accrue de la législation. Les associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent continuent à demander avec insistance des formations sur la pauvreté.

Dans la résolution 68, les auteurs du Rapport 2005 demandaient de **dresser l'inventaire des besoins en matière de formation et de fixer des priorités**. Le Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen*, en collaboration avec l'ASBL Welzijnzorg, a répertorié dans une banque de données les formations organisées par des associations de lutte contre la pauvreté. Il a également conçu des modules de formation et le matériel pédagogique correspondant. Ce projet intitulé 'Armoede In-zicht' a démarré en décembre 2005, il se terminera en avril 2008.³ Depuis août 2007, la ministre flamande de l'Action sociale finance le salaire du médiateur de terrain⁴ embauché pour ce projet.

Dans la résolution 69, les participants aux concertations demandaient d'**être attentif à la diversité au sens large** (c'est-à-dire socio-économique et culturelle) **dès la formation initiale**. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce sens. Nous en citons quelques-unes pour les secteurs de l'enseignement, de la justice et des soins de santé.

¹ En ce qui concerne les compétences, mentionnons celles en matière de communication ou les compétences didactiques nécessaires aux enseignants pour créer un climat psychosocial sain visant l'épanouissement de chaque enfant et son intégration dans la société. Pour les attitudes, citons pour les prestataires de soins : avoir le sens des responsabilités quant au bien être physique, psychique et social ; pour les intervenants sociaux : se montrer respectueux envers chacun, quelle que soit sa race, sa situation socio-économique, sa culture

² Il s'agit d'un savoir général – connaissance de la pauvreté, de la lutte contre la pauvreté et du vécu des personnes pauvres – ainsi que d'un savoir spécifique à une catégorie professionnelle, par exemple la connaissance des mesures législatives en matière d'aide sociale dans le cas des avocats ou un cours de médecine sociale pour les étudiants en médecine.

* N.D.T. : Réseau flamand d'associations dans lesquelles les pauvres prennent la parole.

³ <http://www.armoede-in-zicht.be>. N.D.T : ce site est uniquement disponible en néerlandais.

⁴ Les médiateurs de terrain sont des personnes vivant la pauvreté qui sont engagées dans diverses institutions publiques à la suite d'une formation de plusieurs années. Leur rôle est de faire le lien entre les institutions et le public défavorisé qu'elles reçoivent.

- En matière d'enseignement : Un échange d'expertise a eu lieu en Communauté flamande entre les établissements de formation et les organisations de terrain, afin d'intégrer davantage la dimension de la diversité dans la formation des enseignants.⁵ Cet échange s'est déroulé dans le cadre du projet 'diversité au sein de l'enseignement flamand'⁶, une initiative du ministre de l'Enseignement. Un projet d'arrêté relatif au profil professionnel et aux compétences de base requises pour la profession d'enseignant a été adopté par le gouvernement flamand. La capacité à gérer la diversité en est un élément prioritaire.⁷ Le cursus des futurs enseignants a par ailleurs été réformé en profondeur depuis le 1^{er} septembre 2007 : non seulement la pratique occupe une plus grande place, mais en outre, elle s'inscrit dans différents environnements (les stages ont lieu dans l'enseignement secondaire général, professionnel et technique). Une attention spécifique est par ailleurs accordée au contexte des grandes villes.⁸

A côté de cette réforme de la formation des enseignants, de nombreux projets et initiatives ont été menés dans différentes universités et hautes écoles, concrétisant ainsi la déclaration d'engagement 'Diversiteit in Hoger Onderwijs'*. Celle-ci a été signée le 31 mai 2005 par le ministre flamand de l'Enseignement et la Formation, des représentants d'universités et de hautes écoles, d'associations de personnes pauvres et d'allochtones, d'organisations sociales, d'organisations d'étudiants et le conseil flamand de l'enseignement. Par ailleurs, le ministre flamand de l'Enseignement et de la Formation a élaboré un nouveau système de financement de l'enseignement supérieur, prévoyant relativement plus de moyens pour les établissements qui doivent aider beaucoup d'étudiants à vaincre des obstacles socioculturels. L'objectif est qu'un groupe diversifié d'étudiants entame, mais aussi termine des études. Cette mesure rejoint la demande du Rapport 2005 d'accroître la diversité parmi le personnel. En effet, il est très important qu'une école dispose d'un corps professoral diversifié pour offrir à tous les étudiants et parents des modèles identificatoires et des personnes de référence, favorisant ainsi l'égalité des chances pour tous. Le nouveau système de financement sera progressivement appliqué à partir de l'année scolaire 2008-2009.

En Communauté française, l'amélioration de la formation des enseignants est une des priorités du Contrat pour l'école de juillet 2005.⁹ Celle-ci n'est pas spécifiquement orientée vers la gestion de la diversité. Toutefois, elle vise notamment à familiariser les enseignants avec "*les mécanismes sociologiques et psychoaffectifs*" des élèves et avec la gestion de groupes hétérogènes. La structure de la formation continuée des enseignants est elle-même revue dans le sens des objectifs et priorités du Contrat pour l'école. Les décrets en ce sens n'ont toutefois pas encore vu le jour.

- Dans le secteur de la justice : La formation judiciaire a été réformée,¹⁰ tant dans la formation initiale que continuée, ainsi que dans l'accompagnement en cours de carrière. Cette réforme vise à améliorer la formation des magistrats grâce à une prolongation du stage et la diversification de leur expérience, afin qu'ils soient moins coupés de la réalité du terrain. Cette initiative va donc dans le sens des demandes formulées dans le Rapport 2005.

⁵ Les résultats de ces travaux ont été publiés : Heylen, L., D'haveloose, E., De Coninck, C. et al. (2006). 'Diverse' lectoren... diverse studenten? Sluistuk van een jaar nadenken met lectoren en organisaties over diversiteit in de lerarenopleidingen. In opdracht van Vlaams Minister van werk, Onderwijs en Vorming Frank Vandenbroucke. <http://www.ond.vlaanderen.be/publicaties/eDocs/pdf/253.pdf> (28-08-2007).

⁶ Diversiteitsproject binnen het Vlaams onderwijs, voir <http://www.ond.vlaanderen.be/diversiteit/default.htm> (28-08-2007). Site uniquement disponible en néerlandais.

⁷ Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming. (2007). *Duidelijke en hedendaagse definitie van wat leraren moeten kennen en kunnen*. Persmededeling Kabinet Vlaams minister van Onderwijs en Vorming, 20 april 2007. <http://ond.vlaanderen.be/nieuws/2007p/0420-basiscompetenties.htm> (28-08-2007).

⁸ Vlaamse Onderwijsraad (VLOR). (2007). *Advies van 31 mei 2007 over de ontwerpen van besluit van de Vlaamse regering betreffende het beroepsprofiel en basiscompetenties van de leraren*. <http://www.vlor.be/bestanden/documenten/ar-adv019-0607.pdf> (28-08-2007).

⁹ Décret du 15 décembre 2006 relatif aux formations des enseignants en Flandre (1), *Moniteur belge*, 6 février 2007.

* N.D.T : la diversité dans l'enseignement supérieur.

⁹ Vous trouverez davantage d'informations sur <http://www.contrateducation.be>.

¹⁰ Loi du 31 janvier 2007 sur la formation judiciaire et portant création de l'Institut de formation judiciaire (1), *Moniteur belge*, 2 février 2007.

- En matière de soins de santé : Mentionnons les rapports de visite flamands sur les formations en médecine¹¹ et en art infirmier¹². Ces rapports sont rédigés en vertu du décret flamand du 4 avril 2003 relatif à la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre, qui prévoit un contrôle de la qualité des formations via des évaluations externes. En médecine, la commission d'évaluation, jugeant les contacts avec les patients nécessaires à une formation adéquate des futurs médecins, propose d'instaurer des stages dès la première année. Elle voit dans le projet de l'Université de Gand un exemple de la manière dont une formation en médecine peut familiariser les étudiants à une approche communautaire. Ceux-ci y sont systématiquement confrontés à la problématique d'un quartier défavorisé. La formation en soins infirmiers devrait inculquer les principes des soins de santé de première ligne et les compétences nécessaires en matière de communication. Le rapport de visite cite le projet de la Hogeschool West-Vlaanderen comme modèle de travail interdisciplinaire. Pendant quelques mois, à raison de deux fois par semaine, les futurs infirmiers sociaux vont aider un enfant issu d'une famille pauvre à faire ses devoirs.

La résolution 70 du Rapport 2005 demandait d'**assurer la formation continuée**. On peut la promouvoir en octroyant des points d'accréditation, en incluant la formation dans la mission de l'organisation, en créant des environnements d'apprentissage stimulants, en concevant des outils de formation... Différentes instances ont pris des initiatives allant dans ce sens. En voici quelques exemples :

Au niveau fédéral :

- L'Institut de formation de l'administration fédérale (IFA) organise une formation certifiée sur les droits sociaux fondamentaux à l'intention des agents chargés des aspects pratiques de la lutte contre l'exclusion sociale.¹³
- En 2007, le Conseil supérieur de la justice a organisé, en collaboration avec le Service, une journée de formation pour les magistrats, sur la pauvreté et l'exclusion sociale. En outre, dans le cadre du dialogue avec la société civile, le cabinet du ministre de la Justice a proposé au Service et au Conseil supérieur de la justice de réfléchir à la possibilité d'organiser quelques rencontres sur la justice entre acteurs de la justice et associations de lutte contre la pauvreté.

En Communauté française :

- Depuis 2005, l'Institut de Formation en cours de Carrière pour les enseignants (IFC)¹⁴ consacre un module de formation à la relation écoles-familles, sous l'angle de la diversité. Ce module fait largement référence aux familles précarisées comme catégorie (de modèles familiaux, modèles éducatifs, rapports au savoir et à l'école, conceptions de l'apprentissage, etc.). Il place l'émancipation des plus faibles au cœur des missions de l'école.
- Le plan triennal (2005-2008) de formation des différents acteurs de la politique de l'Enfance fixe des lignes directrices en matière de formation continue et accélérée des accueillantes d'enfants. La formation doit notamment permettre d'adapter l'accueil de la petite enfance à la réalité sociale des familles. L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) subventionne dans ce cadre des formations dispensées par des opérateurs partenaires. Certaines mettent l'accent sur la diversité des enfants et de leurs milieux familiaux, en ce compris une approche de la précarité.

¹¹ Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR). (2005). *De onderwijsvisitatie Geneeskunde. Een evaluatie van de kwaliteit van de opleidingen geneeskunde aan de Vlaamse universiteiten*. Brussel: VLIR. <http://www.vlir.be/02thema/03kz/03tweederonde/download/kv05v2.pdf> (28-08-2007).

¹² Vlaamse Hogescholenraad (VLHORA). (2007). *Onderwijsvisitatie Verpleegkunde. Een onderzoek naar de kwaliteit van de professioneel gerichte bacheloropleiding Verpleegkunde aan de Vlaamse hogescholen*. Brussel: VLHORA. <http://www.vlhora.be/vlhora/kz/vis-accr/visitatie rapporten/VER-9feb07.pdf> (28-08-2007).

¹³ Arrêté ministériel du 30 novembre 2005 fixant la liste des formations certifiées pour les filières de métiers du niveau A, *Moniteur belge*, 8 décembre 2005.

¹⁴ Créé par décret de la Communauté Française en 2002 : Décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière, *Moniteur belge*, 31 août 2002 (édition 2).

- En 2006, plusieurs ministres de la Communauté française se sont associés afin de présenter, dans une note commune adressée au gouvernement, des propositions d'action en matière de soutien à la parentalité. Ce soutien aux familles implique notamment la formation des intervenants appelés à les accompagner. Les ministres ont dès lors proposé qu'un processus de formation continue sur le thème du soutien à la parentalité soit mis en place pour les travailleurs médico-sociaux, de l'Aide à la Jeunesse et pour les enseignants.
- La Communauté française et la Commission communautaire française (COCOF) soutiennent depuis 2006 un projet de formation continue de l'Université catholique de Louvain, intitulé 'Santé mentale en contexte social'. Cette formation vise à familiariser les professionnels du secteur de la santé mentale aux références et logiques des personnes et familles exilées, précarisées ou présentant des conduites à risque. Elle doit leur permettre d'adapter leurs modes d'intervention.

En Communauté flamande :

- A la demande de la ministre flamande de l'Action sociale, l'organisation Samenlevingsopbouw Vlaanderen* et le Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen ont conçu une 'valisette de la participation'. Cet appui méthodologique doit aider les pouvoirs locaux à faire participer tout un chacun - groupes difficiles à atteindre y compris – à l'élaboration d'un plan de politique sociale locale fixant les objectifs en la matière pour les six années à venir.
- L'Office régional flamand pour l'emploi (VDAB) et des associations dans lesquelles les personnes pauvres se reconnaissent collaborent pour organiser des formations destinées à faire connaître la pauvreté aux conseillers du VDAB. Celles-ci sont financées par le VDAB.

En Région de Bruxelles-Capitale :

- Dans le cadre du projet de politique sociale locale de la VGC¹⁵ à Bruxelles, l'ASBL Brusselse Welzijns- en gezondheidsraad organise, en collaboration avec d'autres services comme les centres d'action sociale globale et l'ASBL Brussels Platform Armoede**, une formation pour les agents d'accueil amenés à travailler dans les guichets d'information sociale.
- La COCOF finance des cycles de rencontres-formation annuels, organisés par l'ASBL Solidarités Nouvelles Bruxelles, sur le thème 'santé et droit'. Ces rencontres sont principalement destinées aux travailleurs du secteur socio-sanitaire et aux étudiants appelés à travailler dans ce secteur. Ces cycles, dont le thème change chaque année, visent notamment à permettre aux professionnels d'aider les personnes précarisées à faire valoir leurs droits en matière d'accès aux soins de santé.

Un projet concerne l'échelon tant fédéral que communautaire : les 'médiateurs de terrain en matière de pauvreté et d'exclusion sociale'. Les décideurs politiques souhaitent que, par leur présence dans différentes organisations, les médiateurs de terrain contribuent à la formation et la sensibilisation du personnel à la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ils ont été embauchés par 'Kind & Gezin'***, le VDAB, des centres d'action sociale globale, mais aussi dans le secteur de l'enseignement et dans différents services publics fédéraux... Le projet pilote des médiateurs de terrain au sein des services fédéraux sera évalué fin 2007. Reste à voir comment, lors de cette évaluation, l'aspect formation sera pris en compte comme l'avait demandé le Rapport 2005.

* N.D.T : développement communautaire en Flandre.

¹⁵ L'abréviation VGC signifie Commission communautaire néerlandophone (COCON).

** N.D.T : Brusselse Welzijns- en Gezondheidsraad : Conseil bruxellois pour l'action sociale et la santé. Cette asbl s'investit pour l'amélioration des services sociaux et des soins de santé destinés aux néerlandophones de Bruxelles.

Brussels Platform Armoede = plate-forme bruxelloise de lutte contre la pauvreté.

*** N.D.T : équivalent flamand de l'Office de la naissance et de l'enfance.

Recommandations

Dans le Rapport 2005, une série de recommandations – sous la forme de résolutions – ont été formulées sur ce thème. Nous souhaiterions attirer à nouveau l'attention sur les recommandations suivantes :

- **Répertorier les besoins en formation et fixer des priorités**, pour la formation tant initiale que continuée et cela pour les différentes professions.
- **Consacrer un volet à la diversité dans la formation initiale** : la plupart des formations s'intéressent peu voire pas du tout au monde et à la façon de penser des personnes ayant des origines très diverses, personnes vivant dans la pauvreté y compris. Dès lors, les professionnels éprouvent souvent des difficultés à être attentifs à la problématique complexe à laquelle les personnes pauvres sont confrontées et à bien comprendre les réactions de ces dernières. Cela a des conséquences sur la qualité des services prestés.
- **Assurer une formation continuée** : les professionnels en contact avec des personnes d'origines diverses demandent à être mieux outillés pour aider à lutter contre la pauvreté. En effet, vu les multiples facettes de la pauvreté et l'évolution rapide de la législation et des mesures prises, un recyclage régulier s'impose pour maintenir les compétences à niveau et garantir la qualité du service.

Texte partiellement traduit du néerlandais